

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 26 mai 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT SIX MAI DEUX MILLE QUATORZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du
20 mai 2014.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Mme Anouche AGOBIAN - M. Antoine BACK - M. Vincent BARBIER -
Mme Nathalie BERANGER - Mme Corinne BERNARD - M. Olivier BERTRAND -
Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - Mme Sarah BOUKAALA
- M. Sadok BOUZAIENE - M. Alain BREUIL - M. Paul BRON - Mme Bernadette CADOUX -
Mme Kheira CAPDEPON - M. Emmanuel CARROZ - M. Richard CAZENAVE -
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Thierry CHASTAGNER - M. Pascal CLOUAIRE -
Mme Laurence COMPARAT - M. Alan CONFESSON - Mme Mireille D'ORNANO -
Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - M. Alain DENOYELLE -
Mme Salima DJIDEL - M. Lionel FILIPPI - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER -
Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Claus HABFAST - Mme Mondane JACTAT -
Mme Jeanne JORDANOV - Mme Claire KIRKYACHARIAN - Mme Laëtitia LEMOINE -
Mme Lucille LHEUREUX - M. Bernard MACRET - M. Fabien MALBET -
M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS -
Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Eric PIOLLE - Mme Catherine RAKOSE -
Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Hakim SABRI - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-
José SALAT - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Maud TAVEL - M. Guy TUSCHER -
M. Jacques WIART - Mme Sonia YASSIA.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU de 23H53 à 00H56

M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Jeanne JORDANOV de 18H06 à 00H56

M. Claude COUTAZ donne pouvoir à Mme Suzanne DATHE de 18H06 à 00H56

Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 21H07 à 00H56

Mme Martine JULLIAN donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 18H06 à 18H41

Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Bernard MACRET de 23H40 à 00H56

M. Raphaël MARGUET donne pouvoir à M. Fabien MALBET de 18H06 à 00H56

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Sadok BOUZAIENE de 18H06 à 19H12

M. Yann MONGABURU donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 19H46 à 23H13

M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H06 à 00H56

Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à M. Jacques WIART de 22H54 à 00H56.

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia LEMOINE.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 10 février 2014 est adopté à l'unanimité :
Pour : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 4 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " (M. BERTRAND, Mme BOILEAU, Mme GIROD de L'AIN, M. SABRI) + 3 " UMP-UDI et Société Civile " (Mme BERANGER, Mme CADOUX, M. CHAMUSSY) - Ne prennent pas part au vote : 38 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 4 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National ".

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 14 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application des délibérations de délégation de pouvoirs en date du 4 avril 2008 et du 14 avril 2014.

Intervention(s): M. le Maire

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

Le rendu acte n'a pas appelé d'observation particulière.

DELIBERATION N° 2 - (B 005) - POLITIQUE DE LA VILLE - Contrat Urbain de Cohésion Sociale : programmation 2014 et soutiens financiers de la Ville de Grenoble.

Intervention(s): M. le Maire, Mme BERANGER, Mme D'ORNANO, M. SAFAR, M. CAZENAVE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider le programme d'actions du contrat urbain de cohésion sociale tel que décliné ci-dessus et dont la liste des actions est présentée dans les documents joints en annexe,

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes, du Département de l'Isère, de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), de la caisse d'allocations familiales et d'autres partenaires à venir, pour les actions, à charge de la commune, engagées et chiffrées dans ce programme et pour lesquelles les crédits sont ouverts au budget prévisionnel 2014,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et toutes conventions relatifs à ce programme d'actions.

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » - Contre : 2 " Front National " - Ne prennent pas part au vote : 7 « UMP-UDI et Société Civile ».

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme DJIDEL, Mme GIROD de L'AIN, Mme JACTAT, M. NOBLECOURT, M. DE CEGLIE, Mme MARTIN, Mme BERANGER, M. BOUZAIENE, M. CLOUAIRE, Mme RAKOSE, Mme BERNARD, M. MARGUET, Mme LEMOINE, M. BACK, M. BERTRAND, Mme COMPARAT, M. BOUZAIENE, M. SOLDEVILLE - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 3 - (A 015) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Principe de remboursement aux usagers relatif à la tarification du service public du chauffage urbain pour les années 2008 à 2011.

Intervention(s): Mme OLMOS, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, Mme D'ORNANO, M. CAZENAVE, M. SABRI, M. FRISTOT, M. HABFAST, M. le Maire.

M. le Maire suspend la séance à 19h45 à la demande de M. SAFAR. Reprise de la séance à 19h48.

Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De donner mandat à Monsieur le Maire de discuter avec les autres communes délégantes, et avec la CCIAG délégataire, pour étudier la mise en œuvre des propositions évoquées, et pour négocier le contenu d'un avenant au contrat de délégation, à adopter si possible avant la fin de l'exercice 2013/2014, destiné à définir de manière rétroactive les tarifs applicables au titre de la période 2008/2011 et se traduisant par un remboursement aux usagers,**
- **De demander au conseil d'administration de la CCIAG de provisionner dans ses comptes une somme de 5 millions d'euros à ce titre.**

Délibération : Adoptée.

Pour : 41 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » - Abstention : 2 "Front National" - Ne prennent pas part au vote : 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 1 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » (M. DENOYELLE).

DELIBERATION N° 4 - (A 016) - VOIES PUBLIQUES - Dénomination du square Louise Colet

Intervention(s): Mme RAKOSE, M. SAFAR.

Un amendement est présenté par Mme RAKOSE, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adopter la dénomination square Louise Colet pour l'espace situé à l'angle de l'allée des Deux Mondes et de la rue Alfred de Musset.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

VOEU N° 60 - (G 004) - - Vœu relatif à la zone de libre-échange transatlantique présenté par le Groupe du Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes.

Intervention(s): M. CONFESSON, M. CHAMUSSY, Mme D'ORNANO, Mme BOUKAALA, M. BARBIER, M. SAFAR, M. CAZENAVE, M. BREUIL, M. le Maire.

Un amendement est présenté par Mme BOUKAALA, oralement. Celui-ci est repoussé. Pour : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " - Contre : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " - Ne prennent pas part au vote : 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National " .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande :

- Que le Gouvernement de la France intervienne avec tous les moyens à sa disposition auprès de la Commission européenne pour obtenir la suspension des négociations sur le Partenariat transatlantique et qu'il permette l'ouverture d'un débat national sur le GMT impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations ;

· Que les députés européens convoquent ce débat et refusent que la Commission européenne prenne position tant que les enjeux n'ont pas été portés à la connaissance et à l'expertise des citoyens européens, via la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du T.A.F.T.A.

Vœu : Adopté à l'unanimité.

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes "- Ne prennent pas part au vote : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National ".

DELIBERATION N° 5 - (A 001) - URBANISME AMENAGEMENT - Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné : Cessions, acquisitions et gestion des réserves foncières en portage.
Intervention(s): M. FRISTOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander à l'EPFL du Dauphiné d'acquérir des consorts GEOFFRAY-ROUVIERE trois garages situés au 42 rue Blanche Monier au prix de 15 000 €par garage ;

- de demander à l'EPFL du Dauphiné d'acquérir de Madame et Monsieur CLARET un garage situé au 42 rue Blanche Monier au prix de 15 000 €;

- de demander à l'EPFL du Dauphiné d'acquérir de Monsieur Claude FAUCOU un garage situé au 42 rue Blanche Monier au prix de 15 000 €;

- de demander à l'EPFL du Dauphiné d'acquérir de Monsieur Pierre VIDALENC le logement situé 4bis rue Eugène Boussant au prix de 68 000 €;

- de demander à l'EPFL du Dauphiné d'acquérir de Monsieur Jacques BAUMANN le logement situé 72 rue du Vercors au prix de 55 000 €;

- de s'engager à respecter les conditions de portage définies par le règlement intérieur de l'EPFL du Dauphiné d'une part, sur le plan général et d'autre part, dans les conditions particulières des volets concernés par ces acquisitions à savoir le volet "Renouvellement Urbain" et le volet "Habitat et Logement Social" ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » - Contre : 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 « Front National »

DELIBERATION N° 6 - (A 004) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - SEM INNOVIA - ZAC PRESQU'ILE - ZAC BOUCHAYER VIALLET- Désaffectation et déclassement d'un terrain communal - Validation de charges foncières.

Intervention(s): M. FRISTOT, M. BREUIL, M. CHAMUSSY, M. le Maire, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section AI n°220, située rue Félix Esclangon ;
- de prononcer le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section AI n°220 ;
- de confirmer la cession à l'euro symbolique à la SEM INNOVIA de la parcelle cadastrée section AI n°220, d'une contenance de 2 761 m², conformément aux dispositions de la notice 1 ci-annexée ;
- d'autoriser la SEM INNOVIA à céder à la société "Michel Ferrier et Associés" un terrain d'une superficie d'environ 5 963 m² à détacher des parcelles cadastrées section IN numéro 114 et 121, constituant l'îlot C de la ZAC Bouchayer Viallet au prix de 200 €HT le m² de surface de plancher, conformément aux dispositions de la notice 2 ci-annexée ;
- d'autoriser la SEM INNOVIA à procéder à un échange sans soulte avec la SARL AMPERE 8 de plusieurs biens immobiliers situés au sein de la ZAC Bouchayer Viallet, conformément aux dispositions de la notice 3 ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de ces opérations.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " - Contre : 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National ".

DELIBERATION N° 7 - (A 006) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Renouvellement Urbain de la Villeneuve - Acquisition de plusieurs box dans les silos 1 et 3 situés rue Maurice Doderot et Galerie de l'Arlequin.

Intervention(s): M. FRISTOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir dans le parking silo 1, un box de 17 m² au prix global de 8 875 euros pour l'acquisition d'un box garage n°13214 portant le numéro de lot 1214 ;
- d'acquérir dans le parking silo 3, un box de 14 m² au prix global de 6 000 euros pour l'acquisition d'un box garage n°31079 portant le numéro de lot 1049 ;
- d'acquérir dans le parking silo 3, un box de 21 m² au prix global de 11 750 euros pour l'acquisition d'un box garage n°31085 portant le numéro de lot 1085 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces acquisitions.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 8 - (A 007) - URBANISME REHABILITATION - 76 quai Perrière - Protocole transactionnel entre la Ville de Grenoble et Monsieur REYNE et entre la Ville de Grenoble et Monsieur BELLANGER.

Intervention(s): M. FRISTOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les protocoles avec Messieurs REYNE et BELLANGER et annexés à la présente délibération ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits protocoles;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9 - (A 014) - LOGEMENT - Convention entre la Ville de Grenoble et la société MIN.NOT pour la mise à disposition des données immobilières dans les territoires de projets (ZAC & PRU Villeneuve)

Intervention(s): M. FRISTOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider la convention de partenariat entre la société MIN.NOT annexée à la présente délibération,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville et la société MIN.NOT,**
- d'autoriser le versement de la somme de 1 300,80 €TTC pour 1428 références de transactions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 10 - (A 005) - ENVIRONNEMENT - Agrandissement de locaux suite à la réorganisation du service des Espaces Verts.

Intervention(s): Mme LHEUREUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11 - (A 011) - ENVIRONNEMENT - Convention entre Grenoble Habitat et la Ville de Grenoble pour mener une action commune afin de sensibiliser les habitants à la décoration de balcons.

Intervention(s): Mme LHEUREUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre Grenoble Habitat et la Ville de Grenoble aux conditions susmentionnées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12 - (A 013) - DEPLACEMENTS - Convention de groupement de commandes relative au déploiement et à l'utilisation de services de nouvelles mobilités et de stationnement sur le territoire démonstrateur de l'Ecocité grenobloise de la Presqu'île - Désignation des représentants de la Ville de Grenoble.

Intervention(s): M. WIART.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner comme représentants de la Ville de Grenoble au Comité de pilotage du groupement de commandes M. Jacques WIART et Mme Sonia YASSIA,

- de désigner comme représentants de la Ville de Grenoble à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes M. Jacques WIART en tant que titulaire et Mme Anne-Sophie OLMOS en tant que suppléant,

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Votes séparés sur :

- Désignation au Comité de pilotage du groupement de commandes : Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » - Ne prennent pas part au vote : 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » + 2 « Front National ».

- Désignation Commission d'appel d'offres : Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » - Ne prennent pas part au vote : 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » + 2 « Front National ».

DELIBERATION N° 13 - (B 004) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Intervention(s): M. DENOYELLE, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, M. le Maire, M. CARROZ, M. CAZENAVE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées les subventions afférentes,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- MJC Lucie Aubrac : Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile "- Contre : 2 " Front National ".

- Le reste de la délibération : Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès "- Contre : 2 " Front National "

- Ne prennent pas part au vote : 7 " UMP-UDI et Société Civile ".

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme DJIDEL, Mme GIROD de L'AIN, Mme JACTAT, M. NOBLECOURT, M. DE CEGLIE, Mme MARTIN, Mme BERANGER, M. BOUZAIENE, M. CLOUAIRE, Mme RAKOSE, Mme BERNARD, M. MARGUET, Mme LEMOINE, M. BACK, M. BERTRAND, Mme COMPARAT, M. SOLDEVILLE - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 14 - (B 002) - ACTION SOCIALE - Avenant financier à la Convention d'objectif et de moyens entre la ville de Grenoble et l'Association le Fournil
Intervention(s): M. DENOYELLE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement à l'Association le Fournil d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € pour l'année 2014;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 2014 à la convention du 26 mars 2012 entre la Ville de Grenoble et l'Association le Fournil.

Délibération : Adoptée

Pour : 41 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 « Front National »

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il la qualité d'administrateur : Mme RAKOSE.

DELIBERATION N° 15 - (B 010) - SANTE PUBLIQUE - Avenant financier aux conventions passées entre la Ville de Grenoble et des associations grenobloises menant des actions de santé pour l'année 2014.

Intervention(s): Mme JACTAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants annexés ;

- d'autoriser le versement de la subvention suivante :

- 4 500 € à la Mission Locale de Grenoble

- 25 000 € au Mouvement Français pour le Planning Familial

Délibération : Adoptée

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Contre : 2 « Front National ».

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BARBIER, Mme BOILEAU, M. BRON, M. CLOUAIRE, Mme MARTIN - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 16 - (B 008) - POLITIQUE DE LA VILLE - Prorogation de la convention passée entre la Ville de Grenoble, l'EPCC MC2 et la Régie de Quartier
Intervention(s): Mme RAKOSE, M. BRON, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant ci-joint à la convention signée en septembre 2012 entre la Ville de Grenoble, l'EPCC MC2 et la Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant joint à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée.

Pour : 41 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 « Front National » - Ne prend pas part au vote : 1 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » (Mme YASSIA).

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote en leur qualité d'administrateur de l'association : Mme BERANGER, M. BOUZAIENE, M. CLOUAIRE, Mme RAKOSE - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 17 - (B 006) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la réserve parlementaire en vue de l'aménagement des espaces publics de la placette DODEROT et du square Commandant PERREAU de la Ville de Grenoble.
Intervention(s): Mme LHEUREUX, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander en premier lieu une subvention de 41 700 € à l'Etat pour le financement exceptionnel de l'aménagement de la placette DODEROT et en second lieu une subvention de 20 500 € à l'Etat pour le financement exceptionnel de l'aménagement du square Commandant PERREAU,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18 - (B 001) - CIMETIERES - Réhabilitation Travaux des carrés militaires cimetières Saint-Roch

Intervention(s): Mme TAVEL, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- autoriser le Maire à signer la Convention entre l'ONAC et la Ville pour la réhabilitation des sépultures de la 1ère Guerre Mondiale et l'attribution d'une allocation de 135 500€;
- à demander une subvention à hauteur de 20 000 € au Souvenir Français.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 19 - (C 016) - AFFAIRES CULTURELLES - Subventions aux opérateurs du secteur culturel : "Atelier de recherche et de création dramatique" et "Dynamusic-Retour de Scène" - convention et avenant financier au titre de l'exercice 2014.

Intervention(s): Mme BERNARD, M. SAFAR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention et de l'avenant joints en annexe, entre la Ville de Grenoble et les associations "Atelier de recherche et de création dramatique" et "Dynamusic-Retour de Scène" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 20 - (C 017) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions de mise à disposition de locaux aux associations "Cinémathèque de Grenoble", "Centre Culturel Cinématographique", "Compagnie d'Art Lyrique" et "Art Culture Santé Solidarité et Entraide".

Intervention(s): Mme BERNARD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions ci-annexées et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 21 - (C 018) - AFFAIRES CULTURELLES - Tarification des prestations des équipements culturels, année 2014-2015.

Intervention(s): Mme BERNARD, M. BREUIL.

Un amendement est présenté par Mme BERNARD, celui-ci est adopté.

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " - Abstention : 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National ".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modifications tarifaires du Conservatoire de Grenoble au 1er septembre 2014 ;
- d'approuver le tarif du livre «Devenir Stendhal : l'enfance d'un écrivain» à compter du 1er juin 2014.
- d'approuver la nouvelle grille tarifaire 2014-2015 du Théâtre municipal à compter du 3 juin 2014 ;

Délibération : Adoptée

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès "- Abstention : 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National "

DELIBERATION N° 22 - (C 019) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Réalisation d'ateliers pédagogiques avec les associations « One-Shot », « Talent Factory », le « Centre Chorégraphique National de Nantes », le « Trio d'Argent » et convention de mise à disposition du théâtre Prémol.

Intervention(s): Mme BERNARD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition du Théâtre Prémol entre la ville de Grenoble et l'association MJC Prémol ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée ;
- d'approuver la réalisation des ateliers avec les associations " One-Shot " pour un montant de 4046,03 €, " Talent Factory " pour un montant de 5200 €, " Trio d'Argent " pour un montant de 3000 € et " le Centre Chorégraphique National de Nantes " pour un montant de 6799,92 €

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 23 - (C 020) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée et Muséum de Grenoble - Acquisitions - 1ère phase du programme d'acquisition 2014 du Musée et du Muséum. Demande de subvention auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles DRAC) et du Conseil Régional Rhône Alpes dans le cadre du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM).

Intervention(s): Mme BERNARD, Mme BOUILLON, M. CHAMUSSY, M. SAFAR,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la 1ère phase du programme d'acquisition 2014 :
- pour le musée de Grenoble : ensemble d'oeuvres de Sigmar Polke (carnets d'esquisse et acrylique sur papier) pour un montant de 69 000 €H.T. ;

- pour le muséum de Grenoble : une dent de Narval pour un budget de 13 500 €H.T. (16 740 € TTC comprenant la commission de l'Hôtel des Ventes et la T.V.A.) et une collection de lépidoptères pour 30 000 €H.T. ;
- d'autoriser le Maire, à solliciter auprès de l'Etat (DRAC) et du Conseil Régional Rhône Alpes une subvention, la plus élevée possible, dans le cadre du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées.

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 24 - (C 021) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée et Muséum de Grenoble - Partenariats dans le cadre d'expositions.
Intervention(s): Mme BERNARD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat avec le Musée et le Muséum de Grenoble dans le cadre des expositions "A l'arrière comme au front. Les Isérois dans la Grande Guerre" et "Au fil des araignées" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ci-annexées.

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 25 - (C 022) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble : Mécénat - Renouvellement des conventions de mécénat pour le Club des mécènes du Musée de Grenoble.
Intervention(s): Mme BERNARD, M. CHAMUSSY, M. le Maire, M. BREUIL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la poursuite du Club des mécènes du musée de Grenoble ;
- d'approuver les conventions de mécénat conformément aux conventions ci-annexées ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions avec chaque partenaire ;
- de solliciter un rendu acte annuel de la mise en oeuvre de ce dispositif.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26 - (C 023) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Partenariats avec l'Office de Tourisme pour la réalisation de visites guidées du Théâtre municipal et avec Radio France Bleu Isère pour la programmation 2014-2015.

Intervention(s): Mme BERNARD, Mme CADOUX, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions de partenariat avec l'Office de Tourisme pour la réalisation de visites guidées et Radio France Bleu Isère pour la programmation 2014-2015 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions jointes en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 27 - (C 024) - JEUNESSE - Convention de mise à disposition de locaux par la Ville à l'association les Jeunes de Mistral au 41 rue Albert Thomas.

Intervention(s): Mme MARTIN, M. CHAMUSSY, M. SAFAR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de mettre à disposition à titre gratuit, de l'association Les Jeunes de Mistral, les locaux sis 41 rue Albert Thomas ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.**

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " - Contre : 2 " Front National " - Abstention : 7 " UMP-UDI et Société Civile ".

DELIBERATION N° 28 - (C 008) - JEUNESSE - Convention de mise à disposition de locaux par la Ville à l'association "Itinéraire international " au 16 boulevard Agutte Sembat/2 rue François Raoult

Intervention(s): Mme MARTIN, M. BARBIER, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de mettre à disposition de l'association "Itinéraire international", les locaux sis 16 boulevard Agutte Sembat / 2 rue François Raoult;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.**

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » - Contre : 7 « UMP-UDI et Société Civile » + 2 « Front National ».

DELIBERATION N° 29 - (C 007) - EDUCATION - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, associations Jeunesse et autres associations
Intervention(s): Mme MARTIN, Mme D'ORNANO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) les avenants financiers correspondants (annexe 2) ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes "+ 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " - Contre : 2 " Front National " - Abstention : 7 " UMP-UDI et Société Civile "

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOUKAALA, M. CLOUAIRE, Mme GIROD de L'AIN, Mme MARTIN, Mme OLMOS, M. TUSCHER, M. DE CEGLIE, Mme YASSIA, Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. BACK, M. BERTRAND, Mme COMPARAT, Mme BOILEAU, M. MALBET, Mme BERNARD, M. CHASTAGNER, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 30 - (C 009) - EDUCATION - Classes de découvertes à Massacan - Convention entre la Ville de Grenoble et l'association Poil de Carotte.
Intervention(s): M. MALBET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention entre la Ville de Grenoble et l'association Poil de Carotte, lesquelles s'appliqueront pour 3 séjours avec nuitées en mai et juin 2014, au centre de Massacan.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 31 - (C 006) - EDUCATION - Travaux d'installation de bâtiments modulaires au sein du groupe scolaire Lucie Aubrac : demande de permis de construire.
Intervention(s): M. MALBET, M. BARBIER, M. le Maire, M. BRON, Mme BOILEAU, M. CHAMUSSY, M. CAZENAVE.

M. le Maire suspend la séance à 23H40, à la demande de M. CHAMUSSY. Reprise de la séance à 23h50.

Intervention(s): M. BARBIER, M. SAFAR, M. MALBET, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire en vue de la mise en place de bâtiments modulaires dans la cour de l'école Lucie Aubrac

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 2 « Front National »- Abstention : 7 « UMP-UDI et Société Civile ».

DELIBERATION N° 32 - (C 010) - EDUCATION - Participation de la Ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des Classes d'Inclusion Scolaire (CLIS) d'Eybens, accueillant des enfants grenoblois : année scolaire 2013-2014.

Intervention(s): M. MALBET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention fixant la participation de la Ville de Grenoble aux frais de scolarisation de quatre élèves grenoblois en CLIS à Eybens durant année scolaire 2013-2014, pour un montant de 3 974 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 33 - (C 011) - EDUCATION - Avenant financier à la convention de participation de la Ville au fonctionnement de l'école privée Institution Bayard de Grenoble, en contrat d'association avec l'Etat.

Intervention(s): M. MALBET, M. BRON, Mme COMPARAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'attribuer à l'école Institution Bayard une subvention de fonctionnement complémentaire de 12 730 €

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l' OGEC Institution Bayard l'avenant financier joint en annexe 1.

Délibération : Adoptée.

Pour : 40 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 7 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » + 2 « Front National » - Abstention : 1 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » (Mme BOUKAALA) - Ne prend pas part au vote : 1 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » (M. BOUZAIENE).

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. CLOUAIRE - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 34 - (C 013) - SPORT - Accueil du Critérium du Dauphiné à Grenoble : convention avec la société Critérium du Dauphiné Organisation

Intervention(s): M. BOUZAIENE, M. CHAMUSSY, M. BERTRAND, M. SAFAR, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accueillir à Grenoble le départ de la 6e étape du Critérium du Dauphiné le vendredi 13 juin 2014,

- d'approuver les dispositions du projet de convention ci-joint fixant les relations entre la ville de Grenoble et la société Critérium du Dauphiné Organisation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir,

- de verser à la société Critérium du Dauphiné Organisation une participation d'un montant de 25.000 €HT soit 30.000 €TTC.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 35 - (C 015) - SPORT - Conventions de mise à disposition de locaux sis 62-64 rue Ampère à Grenoble (parking relais Catane) avec les associations Grenoble Handisport, Le Jardin Aquatique et Groupe d'Entraide Mutuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les conventions avec les associations Grenoble Handisport et Le Jardin Aquatique qui prendront effet le 1er juin 2014 pour une durée d'un an renouvelable annuellement dans la limite de trois ans,

- d'adopter l'avenant à la convention avec l'association Groupe d'Entraide Mutuelle pour la mutualisation du local de 13,66 m2 qui prendra effet le 1er juin 2014 pour s'achever à l'échéance de la convention initiale fixée le 4 février 2016,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et l'avenant correspondants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 36 - (C 012) - SPORT - Conventions générales d'objectifs et avenants avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2014
Intervention(s): M. BOUZAIENE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions générales d'objectifs et les avenants financiers avec les associations du secteur sportif ainsi que la reconduction de la convention générale d'objectifs avec l'association Teisseire football Club de Grenoble pour la saison 2013-2014 et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,

- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DE CEGLIE, Mme MARTIN, M. BACK, M. BERTRAND - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 37 - (D 001) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Pôles de compétitivité - avenant à la convention d'aide à l'innovation d'Inlab dans le cadre du projet Disdeo du 11ème appel à projets
Intervention(s): Mme PELLAT-FINET, Mme COMPARAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire de Grenoble à signer l'avenant concernant la prolongation de la durée du projet Disdeo jusqu'au 31 mars 2015.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 38 - (D 003) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Engagement de la ville de Grenoble à poursuivre le programme sous l'intitulé "F.A.A.R.E." : Fonds d'Actions pour l'Accessibilité, la Rénovation et l'Embellissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'engagement de la ville de Grenoble à poursuivre le programme sous l'intitulé "F.A.A.R.E" (Fonds d'Actions pour l'Accessibilité, la Rénovation et l'Embellissement) en favorisant les aides relatives au financement de travaux en matière d'accessibilité, d'embellissement des vitrines, d'économies d'énergie et de sécurisation des locaux,

- d'approuver le règlement intérieur en annexe de cette présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 39 - (D 005) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Forum 4i 2014 : Conventions de parrainage
Intervention(s): Mme PELLAT-FINET, M. CLOUAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions ci-jointes entre la Ville de Grenoble et les parrains de l'édition 2014 du Forum 4 I: Alcyà Conseil et Orange,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 40 - (D 006) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention de mise à disposition de locaux à l'association Santé Diabète.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée, de régularisation de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association "Santé Diabète" ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 41 - (D 007) - RELATIONS INTERNATIONALES - Protocole d'accord avec l'association "Arménie Echange et Promotion" pour l'année 2014. Convention d'objectifs et de moyens.

Intervention(s): M. MACRET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Arménie Echange et Promotion", le protocole d'accord ci-annexé, pour l'année 2014,**
- **de verser une subvention de 18 000 € à l'association "Arménie Echange et Promotion " au titre de l'année 2014, pour les activités engagées par cette association, ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 42 - (D 008) - RELATIONS INTERNATIONALES - Avenant financier à la Convention d'objectifs 2013-2015 signée entre la ville de Grenoble et l'association " Cultur'Act - Le Prunier Sauvage ".

Intervention(s): M. MACRET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention entre la Ville de Grenoble et l'association Cultur'act, ci-annexé ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Grenoble et l'association Cultur'act ;**
- **de verser une subvention de 3.000 €, à l'association Cultur'act, au titre de l'année 2014, pour l'événement Courants d'air et les ateliers de pratiques collectives en lien avec l'Ecole de la Dernière Trompette.**
- **que ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existant de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 « Front National »

DELIBERATION N° 43 - (D 009) - RELATIONS INTERNATIONALES - Avenants aux conventions d'attribution de subventions conclues en 2014 entre la ville de Grenoble et les associations des secteurs culturels, éducatifs et sportifs, dans le cadre de la politique internationale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des avenants aux conventions ci-annexées,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour l'année 2014 :**

- avec "Le CREARC", un avenant financier d'un montant de 4 500 € au titre de l'année 2014 pour financer les projets internationaux du CREARC en direction de Oxford en Grande Bretagne, Vilnius en Lituanie et Ouagadougou au Burkina Faso en lien avec les 26èmes Rencontres du Jeune Théâtre Européen.

- avec l'association "Troisième Bureau", un avenant financier d'un montant de 1 500 € pour le financement de l'organisation du 14ème Festival "Regards Croisés" 2014, qui accueille à Grenoble du 14 au 24 mai 2014, cinq écrivains de théâtre pour la présentation de leurs textes. Le Festival figurera dans la programmation 2014 de la Ville de Grenoble pour la Journée de l'Europe

- que ces montants sont intégrés à la délibération générale d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » + 8 « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » + 7 « UMP-UDI et Société Civile » - Abstention : 2 « Front National »

DELIBERATION N° 44 - (D 010) - RELATIONS INTERNATIONALES - Participation de la ville de Grenoble à l'échange de jeunes ambassadeurs (YAEP : Youth Ambassador Exchange Program) avec la ville de Phoenix (Etats-Unis) - Juin/Juillet/Août 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la ville de Grenoble à participer au programme d'échange de jeunes "ambassadeurs" Y.A.E.P." : "Youth Ambassador Exchange Program").

- de verser à Mademoiselle Chloé MARILLET, Monsieur Louis RAFFORT et Monsieur Valentin MOULIN, lauréats 2014 du programme "Y.A.E.P." une aide financière de 650 € à chacun d'eux pour le financement d'une partie de leur billet de transports.

- que ce montant est intégré à la délibération générale d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 45 - (E 002) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Election des membres de la commission de délégation de service public, à caractère permanent.

Intervention(s): M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de créer une commission de délégation de service public, à caractère permanent, compétente pour l'ensemble des délégations de service public,

- de désigner les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de cette commission, présidée par Monsieur le Maire ou son représentant, conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Membres titulaires :

- Mme Anne-Sophie OLMOS
- M. Hakim SABRI
- M. Vincent FRISTOT
- M. Paul BRON
- M. Richard CAZENAVE

Membres suppléants

- Mme Salima DJIDEL
- Mme Elisa MARTIN
- M. Claus HABFAST
- M. Jérôme SAFAR
- M. Vincent BARBIER

Délibération : Adoptée.

3 listes sont présentées.

Les listes ont obtenu les suffrages suivants :

- Liste présentée par le groupe " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes "

- Mme Anne-Sophie OLMOS
- M. Hakim SABRI
- M. Vincent FRISTOT
- Mme Christine GARNIER
- Mme Kheira CAPDEPON

- Mme Salima DJIDEL
- Mme Elisa MARTIN
- M. Claus HABFAST
- M. Olivier BERTRAND
- M. Alan CONFESSON

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " - Ne prennent pas part au vote : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National ".

- Liste présentée par le groupe " Rassemblement de la Gauche et de Progrès "

- M. Paul BRON
- M. Jérôme SAFAR

Pour : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " - Ne prennent pas part au vote : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National ".

- Liste présentée par le groupe " UMP-UDI et Société Civile "

- M. Richard CAZENAVE
- M. Vincent BARBIER

Pour : 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Ne prennent pas part au vote : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 2 " Front National ".

Ainsi sont élus :

Membres titulaires :

- Mme Anne-Sophie OLMOS
- M. Hakim SABRI
- M. Vincent FRISTOT
- M. Paul BRON
- M. Richard CAZENAVE

Membres suppléants

- Mme Salima DJIDEL
- Mme Elisa MARTIN
- M. Claus HABFAST
- M. Jérôme SAFAR
- M. Vincent BARBIER

- Le reste de la délibération : Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Ne prennent pas part au vote : 2 " Front National ".

DELIBERATION N° 46 - (E 005) - REGIES MUNICIPALES - Régie de l'Eau Potable de la ville de Grenoble, avenant n°1 à la convention d'exploitation des installations de distribution d'eau potable et avenant n°1 à la convention cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage, entre la ville de Grenoble et la Société Publique Locale "Eau de Grenoble" .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'exploitation du service public de distribution d'eau potable, ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux sur les biens et équipements de ce service public, ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2" Front National ".

DELIBERATION N° 47 - (E 006) - REGIES MUNICIPALES - Régie de l'Eau Potable de la ville de Grenoble, avenant n°1 à la convention de fourniture d'eau potable et d'exploitation des installations de production et d'adduction et avenant n°1 à la convention cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à ce service public, entre la ville de Grenoble et la Société Publique Locale " Eau de Grenoble".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'exploitation des installations de production/stockage/adduction d'eau potable, ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage relative

**aux travaux sur les biens et équipements de ce service public, ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.**

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 48 - (E 012) - REGIES MUNICIPALES - Régie de l'Eau Potable de la ville de Grenoble, avenants n°1 aux conventions subséquentes de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Grenoble et la Société Publique Locale "Eau de Grenoble" relatifs aux travaux sur les biens et équipements des services publics production/adduction/stockage et distribution de l'eau potable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants n°1 aux conventions subséquentes de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Grenoble et la Société Publique Locale "Eau de Grenoble" relatifs aux travaux sur les biens et équipements des services publics production/adduction/stockage et distribution de l'eau potable,**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les tableaux joints valant avenants.**

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Abstention : 2 " Front National ".

DELIBERATION N° 49 - (E 001) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Grenoble auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser à titre gracieux la mise à disposition partielle (50 %) de Madame Dominique GALLET auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble, pour une durée de trois ans à compter du 1er février 2014.**

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 2 " Front National " - Ne prennent pas part au vote : 7 " UMP-UDI et Société Civile ".

DELIBERATION N° 50 - (E 007) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Détermination des barèmes de remboursement des frais d'hébergement occasionnés par les déplacements professionnels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer le taux maximal de remboursement des frais d'hébergement à 60 euros / nuit lors des déplacements professionnels en France métropolitaine (hors Ile-de-France) ;**

- de fixer le taux maximal de remboursement des frais d'hébergement à 90 euros / nuit lors des déplacements professionnels en Ile-de-France ;

- de conditionner le remboursement de l'ensemble des frais de mission à la production des justificatifs correspondants.

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 2 " Front National " - Abstention : 7" UMP-UDI et Société Civile ".

DELIBERATION N° 51 - (E 015) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - délibération cadre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dire que les principes ci-dessus énoncés et reprenant les dispositions des articles L2123-28 et R2123-22-1 du code général des collectivités territoriales s'appliqueront dès lors qu'un élu(e) sera amené, dans l'intérêt de la commune, à accomplir un mandat spécial ;

- de fixer par conséquent le montant de l'indemnité journalière à hauteur de 90,50 € (indemnité de nuitée de 60 € et indemnité de 2 repas à 15,25 € par repas) ;

- de fixer le taux maximal de 90 euros par nuitée en région parisienne et en province dès lors que des circonstances particulières le justifient (Festivals, ...)

- de privilégier le mode de transport en commun (train) et en seconde classe pour les trajets de moins de 3 heures ;

- de conditionner le remboursement de l'ensemble des frais de mission à la production des justificatifs correspondants ;

- de dire que les déplacements hors France Métropolitaine se feront aux frais réels ;

- de rappeler qu'une délibération autorisera ces mandats spéciaux.

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 2 " Front National " - Abstention : 7" UMP-UDI et Société Civile ".

DELIBERATION N° 52 - (E 018) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus : Articles L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Bureau élargi du Réseau Français des Villes Educatrices

- le 12 février 2014 à Paris - P. BRON

Délégation officielle à Constantine

- du 15 au 18 février 2014 à Constantine - M. DESTOT - J.M. DETROYAT

Intervention sur le thème des nouvelles formes de mixité entre espaces urbains et économiques aux rencontres organisées par le Réseau ARADEL

- le 18 février 2014 à Lyon - Ph. DE LONGEVIALLE

Assemblée générale de l'Association Villes Internet

- le 19 février 2014 à Paris - G. LAERON

Signature protocole Insertion professionnelle des étudiants
- le 25 février 2014 à Paris - A. DJELLAL

Visite officielle au groupement terrestre Inter-armées "Vercors" et à la 27ème Brigade d'Infanterie de Montagne encadrée par le Général Houssay
Déplacement officiel pour la signature de la convention cadre de coopération
- du 2 au 5 mars 2014 au Mali et Burkina Faso - M. DESTOT

Délégation officielle conduite par M. DESTOT, Maire de Grenoble
- du 2 au 6 mars 2014 à Ouagadougou - A. PILAUD - J. THIAI

Visite au Marché International des Professionnels de l'Immobilier
- le 12 mars 2014 à Cannes - M. DESTOT

Assemblée générale annuelle du Mouvement Européen France
- le 15 mars 2014 à Paris - B. BETTO

Signature de la convention du Réseau Français des Villes Santé/ Communauté Brie Francilienne COPIL colloque CNFPT "Rencontres Territoriales Santé publique"
- les 18 et 19 mars 2014 à Paris - P. VOIR

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " - Ne prennent pas part au vote : 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National ".

DELIBERATION N° 53 - (E 014) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics -
Autorisation de signer
Intervention(s): Mme KIRKYACHARIAN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés n°13A308, 13A430, 14A005 à 14A012 et 14A027 à 14A029 ainsi que les avenants aux marchés n°11A137, 11A552, 12A383 et 13A316.

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " - Abstention : 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National "

DELIBERATION N° 54 - (E 010) - ADMINISTRATION GENERALE - Passation et exécution de marchés de maîtrise d'oeuvre pour le compte d'autres personnes publiques. Autorisation de réponses aux avis d'appel public à la concurrence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la participation des services municipaux aux consultations de maîtrise d'oeuvre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les diverses opérations nécessaires à la conclusion et à l'exécution de marchés de maîtrise d'oeuvre pour le compte d'une autre personne publique ;
- à rendre compte des actes pris en vertu de la présente délibération.

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " - Abstention : 7 " UMP-UDI et Société Civile "+ 2 " Front National "

DELIBERATION N° 55 - (E 003) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Renouvellement de la commission communale des impôts directs : établissement par le Conseil municipal d'une liste de contribuables au sein de laquelle le Directeur Départemental des Finances Publiques choisira les membres de la commission

Intervention(s): M. SABRI

Un amendement est présenté par M. SABRI, celui-ci est adopté.

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile"- Abstention : 2 " Front National "

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la liste des 32 contribuables proposée au Directeur Départemental des Finances Publiques, qui en nommera 16 pour siéger à la commission communale des impôts directs :

- Mme Anne BUILLES
- M. Christian BAILLY
- M. Louis CIPRI
- Mme Louise-Hélène AUBINEAU
- Mme Michèle COLIN
- M. Dominique BARBERYE
- M. Claude JACQUIER
- Mme Laure-Emmanuelle HUDRY
- Mme Roselyne DECAY
- M. Marc DURSAP
- M. Gilles KUNTZ
- Mme Danielle MAUREL
- Mme Marie-Christine LE MONNIER
- M. Sébastien ENAULT
- M. Eric LEGULLUDEC
- Mme Céline NEMICHE
- Mme Marie-Amélie PATRAS
- M. Ali KARAKIPRIK
- M. Jacques TOLEDANO
- Mme Nadine REUX
- M. Michel VERNEREY
- M. Alain MINAULT
- M. Fernand TERRAS
- Mme Radia BOUDERBANE
- M. Jean-Pascal MARTY
- M. Serge NOCODIE
- Mme Céline DESLATTES
- M. Marcello BRANCALEONE
- Mme Christine GASCARD
- M. Guiseppe FERRARA
- M. Jean-Yves OLIVO
- M. André XIBERAS

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile"- Ne prennent pas part au vote : 2 " Front National "

DELIBERATION N° 56 - (E 008) - FINANCES - Budget Principal : Affectations de subventions sur crédits existants.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- Les subventions portant sur le CUCS :

CCAS, Actis, Afric Impact, AGESCA, AJA Villeneuve, AFEV, AUESC Bajatière, Brin d'grelinette, Collège Vercors, Confédération Syndicale des Familles, Cultur'Act Le Prunier Sauvage, Dojo Grenoblois, Domicile Inter Générations Isérois, Epi d'Or Ophélie Théâtre, Facile, Histoire de, Images Solidaires, Kiap, La Fabrique des petites utopies, La Maison de l'Image, La Marmite, La Pirogue, La Soupape, Le Plateau, Les Veilleurs Compagnie Théâtrale, Les Zinzins, Maison Enfance Bachelard, MJC Anatole France, MJC Maison pour Tous Abbaye, MJC Prémol, Osmos, Pass, Régie quartier Villeneuve-Village Olympique, Rhône Alpes Petits Débrouillards, SASFE, Unis-Cité Rhône Alpes.

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès "- Abstention : 2 " Front National " - Ne prennent pas part au vote : 7 " UMP-UDI et Société Civile ".

- Le reste de la délibération : Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile "- Abstention : 2 " Front National ".

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOUKAALA, M. CLOUAIRE, Mme GIROD de L'AIN, Mme MARTIN, Mme OLMOS, M. TUSCHER, Mme DJIDEL, Mme JACTAT, M. NOBLECOURT, M. DE CEGLIE, Mme BERNARD, Mme YASSIA, Mme BERANGER, M. BOUZAIENE, Mme RAKOSE, M. BACK, Mme CADOUX, Mme CAPDEPON, M. MARGUET, Mme LEMOINE, M. BERTRAND, Mme COMPARAT, Mme BOILEAU, M. COUTAZ, M. CHASTAGNER, M. MALBET, M. SOLDEVILLE, M. BARBIER, M. BRON, M. DENOYELLE - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 57 - (E 009) - FINANCES - Garanties d'emprunts accordées à la SPLA SAGES pour l'aménagement de la ZAC Flaubert et à la SEM INNOVIA pour l'aménagement de la ZAC Presqu'île et fin de deux garanties d'emprunts accordées à la Régie des Eaux de Grenoble (REG).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- que la Ville accorde sa garantie pour le remboursement de l'emprunt sus-indiqué que la SPLA SAGES va contracter auprès du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes selon les conditions décrites ci-dessus. Cette garantie est accordée à hauteur de la somme de 3 040 000 €, correspondant à 80% de l'emprunt d'un montant de 3 800 000 €. Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt ;

- qu'au cas où la SPLA SAGES, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Grenoble s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessus, ni exiger que le prêteur discute au préalable avec l'organisme défaillant ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Grenoble à signer avec la SPLA SAGES une convention précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune au contrat d'emprunt qui sera passé entre l'établissement prêteur et cet organisme ;

- que la Ville accorde sa garantie pour le remboursement de l'emprunt sus-indiqué que la SEM INNOVIA se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes selon les conditions décrites ci-dessus, pour la somme de 5 920 000 € correspondant à 80% de l'emprunt d'un montant de 7 400 000 € Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt ;

- qu'au cas où la SEM INNOVIA, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable avec l'organisme défaillant ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Grenoble à signer avec la SEM INNOVIA une convention précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune au contrat d'emprunt qui sera passé entre l'établissement prêteur et cet organisme ;

- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement des prêts conclus par chacune de ces deux sociétés, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie.

- de prendre acte de la fin de deux garanties d'emprunts accordées à la Régie des Eaux de Grenoble, suite au transfert à la Ville des emprunts garantis.

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " - Contre : 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National ".

DELIBERATION N° 58 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Retrait de la délibération 18-G021 du 14 avril 2014- Désignation des représentants au sein du conseil d'administration d'ACTIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de retirer la délibération n° 18-G021 du 14 avril 2014 portant sur la composition et la désignation des membres du conseil d'administration d'ACTIS;

- de fixer à 27 le nombre de membres du conseil d'administration d'ACTIS;

- de désigner 6 élus de la ville de Grenoble membres titulaires au sein du conseil d'administration d'ACTIS;

- M. Eric PIOLLE

- Mme Suzanne DATHE

- M. Vincent FRISTOT

- Mme Catherine RAKOSE

- Mme Christine GARNIER

- M. Olivier NOBLECOURT

- d'autoriser ses représentants à percevoir des indemnités, lesquelles doivent respecter les conditions et modalités prévues par l'article R421-10 du CCH;

- d'autoriser M. Eric PIOLLE à exercer les fonctions de président du conseil d'administration sous réserve de son élection par ce dernier;

- de désigner 9 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales. Trois de ces personnalités doivent avoir la qualité d'élu d'une autre collectivité territoriale ou d'un EPCI du ressort de compétence de l'office:

- M. Jean-François MARTIN
- M. Pierre MIGNOTTE
- Mme Catherine RIVES
- M. Jérôme COLLAUD
- M. Jean-Yves BALESTAS (élu)
- M. Christian COIGNE (élu)
- Mme Francie MÉGEVAN (élue)
- M. Claude JACQUIER
- M. Jean-Marc CANTÈLE

- de désigner 2 membres représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées:

- Mme Claire COWT (Ozanam)
- M. Alain GHEZOU (RSA 38)

Délibération : Adoptée.

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " - Contre : 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Ne prennent pas part au vote : 2 " Front National ".

DELIBERATION N° 59 - (G 003) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignations de représentants de la ville de Grenoble dans divers organismes : AURG - CDG38 - CITELIB - Ecole de la Paix - Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE Université Joseph Fourier) - GIPC ARC NUCLEART - Mission Locale de Grenoble - SAEM Pompes funèbres intercommunales - AMORCE - Comité consultatif de la réserve naturelle régionale des Isles du Drac - Association syndicale Drac Isère.

Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire.

Un amendement est présenté par Mme MARTIN, celui-ci est adopté à l'unanimité. Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " - Ne prennent pas part au vote : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 "Front National ".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner un représentant de la ville de Grenoble en qualité de membre titulaire au sein de l'assemblée générale de l'AURG :

Assemblée générale

1 - titulaire

Mme Marina GIROD de L'AIN

- de désigner un titulaire et un suppléant de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration du CDG38 :

Conseil d'administration

1 - titulaire

Mme Maud TAVEL

1- suppléant

M. Alan CONFESSON

- de désigner un représentant de la ville de Grenoble au sein du collège des collectivités de Citelib:

Collèges des collectivités

1- titulaire

M. Jacques WIART

- de désigner un représentant de la ville de Grenoble en qualité de membre titulaire au sein du conseil d'administration de l'Ecole de la Paix :

Conseil d'administration

1 - titulaire

M. Bernard MACRET

- de désigner un représentant de la ville de Grenoble en qualité de membre titulaire au sein du conseil d'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education :

Conseil d'école

1 - titulaire

M. Fabien MALBET

- de désigner un représentant de la ville de Grenoble en qualité de membre titulaire et un représentant de la ville de Grenoble en qualité de membre suppléant au sein de l'assemblée générale de la SAEM Pompes funèbres intercommunales :

Assemblée générale

1 - titulaire

M. Claus HABFAST

1 - suppléant

Mme Martine JULLIAN

- de retirer la délibération n°51-G037 en date du 14 avril 2014 en tant qu'elle porte sur la désignation de membres au sein du GIPC ARC NUCLEART

- de désigner deux représentants de la ville de Grenoble en qualité de membres titulaires au sein de l'assemblée générale et deux représentants de la ville de Grenoble en qualité de membres titulaires au sein du conseil d'administration du GIPC ARC NUCLEART :

Assemblée générale

2 - titulaires

Mme Martine JULLIAN

M. Jérôme SOLDEVILLE

Conseil d'administration

2 - titulaires

Mme Martine JULLIAN

M. Jérôme SOLDEVILLE

- de retirer la délibération n°43-G025 en date du 14 avril 2014 en tant qu'elle porte sur la désignation de membres au sein de la Mission Locale de Grenoble;
- de désigner 6 représentants de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de la Mission Locale de Grenoble.

Conseil d'administration

1 - Mme Maryvonne BOILEAU

2 - Mme Elisa MARTIN

3 - M. Pascal CLOUAIRE

4 - M. Guy TUSCHER

5 - M. Paul BRON

6 - M. Vincent BARBIER

- de désigner un titulaire et un suppléant de la ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale d'AMORCE:

Assemblée générale

1 - titulaire

M. Hakim SABRI

1- suppléant

M. Vincent FRISTOT

- de désigner un titulaire et un suppléant de la ville de Grenoble au sein du comité consultatif de la Réserve naturelle régionale des Isles du Drac:

1 - titulaire

M. Olivier BERTRAND

1- suppléant

Mme Lucille LHEUREUX

- de désigner un titulaire et un suppléant de la ville de Grenoble au sein du syndicat de l'association syndicale Drac Isère :

1 - titulaire

M. Antoine BACK

1- suppléant

M. Olivier BERTRAND

Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- Assemblée générale de l'AURG :

1 - titulaire

Mme Marina GIROD de L'AIN.

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes "- Ne prennent pas part au vote : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National ".

- Conseil d'administration du CDG38 :

1 - titulaire

Mme Maud TAVEL

1- suppléant

M. Alan CONFESSON

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes "- Ne prennent pas part au vote : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National ".

- Collège des collectivités de Citelib:

Collèges des collectivités

1- titulaire

M. Jacques WIART

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes "- Ne prennent pas part au vote : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National ".

- Conseil d'administration de l'Ecole de la Paix :

Conseil d'administration

1 - titulaire

M. Bernard MACRET

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes "- Ne prennent pas part au vote : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National ".

- Conseil d'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation :

Conseil d'école

1 - titulaire

M. Fabien MALBET

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes "- Ne prennent pas part au vote : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National ".

- Assemblée générale de la SAEM Pompes funèbres intercommunales :

Assemblée générale

1 - titulaire

M. Claus HABFAST

1 - suppléant

Mme Martine JULLIAN

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes "- Ne prennent pas part au vote : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National ".

- Conseil d'administration du GIPC ARC NUCLEART :

Assemblée générale

2 - titulaires

Mme Martine JULLIAN

M. Jérôme SOLDEVILLE

Conseil d'administration

2 - titulaires

Mme Martine JULLIAN

M. Jérôme SOLDEVILLE

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes "- Ne prennent pas part au vote : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National ".

- Conseil d'administration de la Mission Locale de Grenoble.

Conseil d'administration

1 - Mme Maryvonne BOILEAU

2 - Mme Elisa MARTIN

3 - M. Pascal CLOUAIRE

4 - M. Guy TUSCHER

5 - M. Paul BRON

6 - M. Vincent BARBIER

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " - Ne prennent pas part au vote : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 2 " Front National ".

- Assemblée générale d'AMORCE:

Assemblée générale

1 - titulaire

M. Hakim SABRI

1- suppléant

M. Vincent FRISTOT

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes "- Ne prennent pas part au vote : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National ".

- Comité consultatif de la Réserve naturelle régionale des Isles du Drac:

1 - titulaire

M. Olivier BERTRAND

1- suppléant

Mme Lucille LHEUREUX

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes "- Ne prennent pas part au vote : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National ".

- Syndicat de l'association syndicale Drac Isère :

1 - titulaire

M. Antoine BACK

1- suppléant

M. Olivier BERTRAND

Pour : 42 " Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes "- Ne prennent pas part au vote : 8 " Rassemblement de la Gauche et de Progrès " + 7 " UMP-UDI et Société Civile " + 2 " Front National ".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H56

ANNEXE(S)

Annexe à la délibération N° 1.6001

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTION EN JUSTICE :				
13-3982	Arrêté (28/01/2014)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif par Mme DURAND en réparation de son préjudice.	
13-4827	Arrêté (28/01/2014)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. LASTELLA en réparation du préjudice subi.	
14-0195	Arrêté (28/01/2014)	Me LIGAS-RAYMOND	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mme MARZETTI afin de désigner un expert dans le cadre d'une maladie à caractère professionnel.	
14-0248	Arrêté (28/01/2014)	CDMF-Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes déposées devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. ARMENTE tendant à l'annulation de l'arrêté de permis de construire du 20/09/2012 à la SAIEM Grenoble Habitat et par l'association Vivre à Grenoble tendant à l'annulation de la délibération du 27/02/2012 ayant pour objet l'acquisition d'un tènement d'environ 106 m ² sis 20 ter rue Raspail.	
14-0286	Arrêté (28/01/2014)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes déposées devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mme LAIFAOU en annulation de l'arrêté 11-0009450 de radiation des effectifs de la Ville de Grenoble et en réparation du préjudice.	

14-0346	Arrêté (3/02/2014)	CDMF Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par M. BERNARD tendant à l'annulation d'un titre exécutoire.	
14-0363	Arrêté (3/02/2014)	Me FESSLER	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par Mme LAIFAOUI en annulation de l'arrêté n°11-0009450 de radiation des effectifs de la Ville et de réparation du préjudice.	
14-0403	Arrêté (31/01/2014)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont ont été victimes le 23/01/2014, dans l'exercice de leurs fonctions, M. DURIN, M. PALOMBA et M. TTON, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.	
14-0612	Arrêté (18/02/2014)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif par la société SIEMENS LEASE SERVICES de Grenoble relative à une demande d'indemnisation suite à la livraison d'un duplicopieur à l'école élémentaire du Lac.	
14-0678	Arrêté (25/02/2014)	SCP DELACHENAL	La Ville est autorisée à intervenir devant les juridictions judiciaires aux fins d'obtenir l'expulsion de toute personne occupant sans droit, ni titre un des boxes situés dans les silos 3 et 4 du quartier de la Villeneuve.	
14-0681	Arrêté (24/02/2014)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression verbale dont ont été victimes le 3/11/2013, dans l'exercice de leurs fonctions, M. PALOMBA et M. DURIN, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.	
14-0818	Arrêté (05/03/2014)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 13/02/2014, dans l'exercice de ses fonctions, M. SAIDI, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
14-0930	Arrêté (14/03/2014)	SCP DELACHENAL	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction afin d'obtenir l'expulsion des personnes occupant sans droit, ni titre le domaine public situé devant l'Hôtel de Ville de Grenoble.	

14-1276	Arrêté (01/04/2014)	Me BOULLOUD	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 20/02/2014, dans l'exercice de ses fonctions, M. BASSO, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
---------	------------------------	-------------	---	--

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (23/12/2013)	CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble Cédex 9	Projet CEA – Pôle photonique - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Montant de la participation financière : 2 187 335 €TTC
	Bail dérogatoire (30/01/2014)	M. CLEMONT 238 rue de Sarraz 73100 GRESEY SUR AIX	La Ville loue au preneur un local d'une surface de 20,40 m ² situé au sein de la Pépinière, 25 avenue de Constantine. Durée : du 3/02/2014 au 2/01/2016.	Redevance mensuelle HT et hors charges : 162,67 € la 1 ^{ère} année 183 € la 2 ^{ème} année
	Convention d'occupation (10/01/2014)	Mme NICOLAS 11 rue Irvoy Grenoble	La Ville met à disposition du preneur, à compter du 10/01/2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, un emplacement pour y entreposer une bicyclette, 16 ter rue Irvoy.	Redevance annuelle : 16 €
	Avenant n°2 au bail du 12/12/2007 (10/02/2014)	Mme ARANCIBIA 37 Résidence les Cordeliers 38430 Saint Jean de Moirans	Compte tenu de la situation financière du preneur, le loyer annuel HT et hors charges est ramené à 2750 €.	
	Bail dérogatoire (03/02/2014)	M. GOLLJET 107 avenue Léon Blum 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un bureau d'une surface de 16,55 m ² au sein de la Pépinière LE POLYNOME, 25 avenue de Constantine. Durée : 23 mois, du 3/02/2014 au 2/01/2016.	Redevance mensuelle HT et hors charges : 1 ^{ère} année : 137 € 2 ^{ème} année : 154,13 €

Bail professionnel (04/02/2014)	TALENTEO 5, place Robert Schuman Grenoble	La Ville loue au preneur un local au centre CEMOI, 12 rue Ampère, d'une superficie de 66 m ² environ. Durée : 6 ans, à compter du 1/12/2013.	Loyer mensuel HT et hors charges : 495 €
Convention d'occupation d'emplacement de stationnement (04/02/2014)	TALENTEO 5, place Robert Schuman Grenoble	La Ville loue au preneur un emplacement de stationnement pour véhicule dans le parking sud du centre CEMOI, dont l'accès se fait par la rue des Arts et Métiers. Durée : indéterminée à compter du 1/12/2013.	Redevance mensuelle HT : 35 €
Convention d'occupation précaire (03/07/2013)	RAF AUTO 147 A rue de Stalingrad Grenoble	La Ville loue au preneur une partie de parcelle, 71 rue Général Mangin, d'une superficie de 850 m ² environ. Durée : du 1/04/2013 au 31/08/2013.	Redevance mensuelle TTC : 300 €
Convention d'occupation précaire (17/02/2014)	Sarl AUTIBET 91 avenue Edmond Esmonin Grenoble	La Ville loue au preneur à titre précaire un local situé 91 avenue Edmond Esmonin, d'une superficie d'environ 319 m ² . Durée : du 1/01/2014 au 31/12/2014	Redevance annuelle : 8 932 € HT et hors charges
Convention d'occupation précaire (29/11/2013)	GEODIS LOGISTICS Rhône Alpes 7 et 9 allée de l'Europe 96615 CLICHY CEDEX	La Ville loue au preneur des locaux situés 129, avenue Léon Blum d'une superficie de 37 523 m ² environ. Durée : du 1/12/2013 au 30/11/2015.	Redevance annuelle HT et hors charges : 787 983 €
Bail dérogatoire (08/01/2014)	NOT ASSOCIES 25 avenue de Constantine 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un bureau d'une surface de 14,8 m ² au sein de la Pépinière le POLYNOME, 25 avenue de Constantine. Durée : 23 mois, du 1/05/2013 au 31/03/2015.	Redevance mensuelle HT et hors charges : 156,67 €
Convention d'occupation (6/05/2013)	Mme ME NIDER 71 rue Abbé Grégoire 38000 Grenoble	La Ville met à disposition du preneur, à compter du 6/05/2013 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, un emplacement pour y entreposer une bicyclette, 14 bis rue Alphonse Terray.	Redevance annuelle : 16 €
Bail professionnel (7/03/2014)	ECAIRN France 12 rue Ampère Grenoble	La Ville loue au preneur un local à usage professionnel d'une superficie de 69 m ² , au 1 ^{er} étage du bâtiment A du centre CEMOI, 12 rue Ampère. Durée : 6 ans, à compter du 16/12/2013	Loyer mensuel HT et hors charges : 603,75 €

	Convention d'occupation local archives (17/03/2014)	DELTA DRONE 12 rue Ampère Grenoble	La Ville loue au preneur un local d'une surface de 17,1 m ² situé au sous sol du bâtiment CEMOI, 12 rue Ampère. Durée : indéterminée, à compter du 3/02/2014.	Loyer mensuel HT et hors charges : 40 €
	Avenant n°2 au bail du 22/11/2010 (17/03/2014)	AA EVOLUTION 13 rue des Trembles Grenoble	Compte tenu de la situation financière du preneur, le loyer annuel HT et hors charges est ramené à : - 5 200 € pour la période du 1/01/2014 au 31/12/2014 - 5 720 € pour la période du 1/01/2015 au 31/12/2015 - 6 319 € pour la période du 1/01/2016 au 31/12/2016.	
	Avenant n°2 au bail du 22/12/2008 (17/03/2014)	GROUPE 3G 13 rue des Trembles Grenoble	Compte tenu de la situation financière du preneur, le loyer annuel HT et hors charges est ramené à : - 5 220 € pour la période du 1/01/2014 au 31/12/2014 - 6 380 € pour la période du 1/01/2015 au 31/12/2015 - 6 686 € pour la période du 1/01/2016 au 31/12/2016.	
	Bail dérogatoire (18/03/2014)	INEDITFORCE 25, avenue de Constantine Grenoble	La Ville loue au preneur un local sis 25 avenue de Constantine, d'une surface de 9,45 m ² . Durée : du 19/03/2014 au 18/02/2016.	Redevance mensuelle : 1 ^{ère} année : 89,67 € HT et hors charges 2 ^{ème} année : 100,88 € HT et hors charges
	Avenant au bail commercial du 18/05/2000 (20/03/2014)	Sarl EL NOUR 102 Bis Galerie de l'Arlequin Grenoble	Le loyer sera indexé chaque année à la date anniversaire du bail en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction.	
	Avenant n°2 au bail commercial du 18/05/2000 (20/03/2014)	Sarl EL NOUR 102 Bis Galerie de l'Arlequin Grenoble	Une exonération de 2 mois de loyer HT et hors charges est consentie au preneur.	

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION ET D'EXPROPRIATION :

14-0490	Arrêté (03/03/2014)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un appartement situé 109 galerie de l'Arlequin.	Prix : 31 500 €
---------	------------------------	--	--	-----------------

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 26 mai 2014
Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE TRAVAUX

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
14P030	Projet de renouvellement urbain de la Villeneuve Marché de maîtrise d'œuvre Création de passage de véhicules lourds	VESSIÈRE 38410 VAULNAVÉY-LE HAUT	7 600,00	14/03/14	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
13T359	Parking Sainte-Ursule VRD - Espace vert	TOUTENVERT 38160 CHATTE	Base : 67 972,75 PS5 : 2 160,00 PS6 : 3 000,00	20/03/14	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 € HT et inférieure à 5 186 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
13A336	Parking des Géants Réparation des poutres en béton armé	MANANG 54700 ATTON	91 928,00	15/01/14	Marché à prix global et forfaitaire	
13A319	Marché subséquent à l'accord-cadre n°11A142 Travaux de cloisons, faux plafond et projection Zone 1 (secteurs géographiques 1, 2 et 7)	SAIT 38320 BRESSON	Maximum : 370 000,00	31/01/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 26 mai 2014
Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

13A320	Marché subséquent à l'accord-cadre n°11A142 Travaux de cloisons, faux plafond et projection Zone 2 (secteurs géographiques 4 et 5)	COGNE MARION SARL 38470 VINAY	Maximum : 370 000,00	31/01/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13A321	Marché subséquent à l'accord-cadre n°11A142 Travaux de cloisons, faux plafond et projection Zone 3 (secteurs géographiques 3 et 6)	SAIT 38320 BRESSON	Maximum : 370 000,00	31/01/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13A325	Marché subséquent à l'accord-cadre n°10A614 Travaux de peinture Zone 1 (secteurs géographiques 1, 2 et 7)	SDPV SARL 38760 VARCES	Maximum : 450 000,00	31/01/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13A326	Marché subséquent à l'accord-cadre n°10A614 Travaux de peinture Zone 2 (secteurs géographiques 4 et 5)	SARL VIRON 38100 GRENOBLE	Maximum : 450 000,00	31/01/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13A327	Marché subséquent à l'accord-cadre n°10A614 Travaux de peinture Zone 3 (secteurs géographiques 3 et 6)	BOSSANT LOVERA ET CIE 38100 GRENOBLE	Maximum : 450 000,00	31/01/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13A399	Marché subséquent à l'accord-cadre n°11A470 Travaux d'électricité Zone 1 (secteurs géographiques 2 et 4)	CAPECCI 38320 BRIE-ET- ANGONNE	Maximum : 1 000 000,00	21/02/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 26 mai 2014
Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

13A400	Marché subséquent à l'accord-cadre n°11A470 Travaux d'électricité Zone 2 (secteurs géographiques 3 et 6)	DUNELEC 38420 LE VERSOUD	Maximum : 1 000 000,00	21/02/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13A401	Marché subséquent à l'accord-cadre n°11A470 Travaux d'électricité Zone 3 (secteur géographique 5)	FITELEC 38660 LA TERRASSE	Maximum : 1 000 000,00	21/02/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13A402	Marché subséquent à l'accord-cadre n°11A470 Travaux d'électricité Zone 4 (secteurs géographiques 1 et 7)	SPZE 38320 EYBENS	Maximum : 1 000 000,00	21/02/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13A403	Cimetière Saint-Roch et Grand Sablon à Grenoble Démontage de monuments sur concessions reprises	PIERRE EMOTION 01230 ARGIS	Maximum : 100 000,00	27/02/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13A432	Réfection des toitures du groupe scolaire Anatole France	CMI JANNON 38470 SAINT-GERVAIS	133 703,70	07/03/14	Marché à prix global et forfaitaire
13A340	Construction d'une salle de concert pour les musiques amplifiées Lot 01 - Agencement et menuiseries intérieures	SA SUSCILLON 38354 LA-TOUR-DU-PIN	434 766,00	12/03/14	Marché à prix global et forfaitaire
13A341	Construction d'une salle de concert pour les musiques amplifiées Lot 02 - Mobiliers	MIGLIETTI 38800 PONT-DE-CLAIX	97 759,78	12/03/14	Marché à prix global et forfaitaire
13A431	Travaux de végétalisation Lot 01 - Travaux de VRD, de fosse, de plantations et de mobiliers	SPORTS ET PAYSAGES 38360 SASSENAGE	Minimum : 95 000,00 Maximum : 1 000 000,00	27/03/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 26 mai 2014
Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

13A433	Travaux de végétalisation Lot 02 - Travaux de plantation d'arbre et de végétaux d'accompagnement	ISS ESPACES VERTS 38240 MEYLAN	Minimum : 30 000,00 Maximum : 500 000,00	27/03/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
--------	--	-----------------------------------	---	----------	--

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 26 mai 2014
Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE FOURNITURES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
13A014	Achat de vaisselles et accessoires à usage unique Lot 02 - Achat de plateau repas ou équivalent à usage unique ainsi que de verres et couverts	EMBUNIC 38300 BOURGOIN- JALLIEU	Maximum : 8 000,00	28/01/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13A015	Achat de vaisselles et accessoires à usage unique Lot 03 - Achat de serviettes à usage unique	PAREDES 69745 GENAS CEDEX	Maximum : 10 000,00	28/01/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13A016	Achat de vaisselles et accessoires à usage unique Lot 04 - Achat de torchons, lavettes ou chiffons à usage unique	EMBUNIC 38300 BOURGOIN JALLIEU	Maximum : 12 000,00	28/01/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13F302	Achat de petits équipements horticoles Lot 01 - Cisailles électriques	L'HEXAGONE 38330 MONTBONNOT	Maximum : 3 900,00	11/03/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13F306	Achat de petits équipements horticoles Lot 05 - Tronçonneuses d'élagage	L'HEXAGONE 38330 MONTBONNOT	Maximum : 5 100,00	11/03/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13F303	Achat de petits équipements horticoles Lot 02 - Cisailles thermiques	GIRAUD MOTOCULTURE 38180 SEYSSINS	Maximum : 3 900,00	11/03/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13F305	Achat de petits équipements horticoles Lot 04 - Débroussailluses thermiques	GIRAUD MOTOCULTURE 38180 SEYSSINS	Maximum : 13 500,00	11/03/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13F307	Achat de petits équipements horticoles Lot 06 - Tondeuses auto-tractionnées	L'HEXAGONE 38330 MONTBONNOT	Maximum : 18 000,00	11/03/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13F314	Achat de matériels pour piscines Lot 02 - Robots aspirateurs et petits matériels	HEXAGONE 95104 ARGENTEUIL	Maximum : 10 000,00	06/02/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 26 mai 2014
Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
13A196	Achat d'arbres, d'arbustes, de rosiers et de plantes vivaces Lot 03 - Plantes vivaces	PEPINIERES SARREIL BARON 38160 SAINT-VERAND	Maximum : 16 000,00	18/03/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
13A198	Achat d'arbres, d'arbustes, de rosiers et de plantes vivaces Lot 05 - Arbres et conifères, grand développement	CHOLAT J-R PEPINIERES 73000 CHAMBERY	Maximum : 18 000,00	18/03/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
13F309	Achat de sel de déneigement	SAS ROCK 68055 MULHOUSE	Minimum : 4 950,00 Maximum : 89 800,00	02/01/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
13F417	Achat de matériels pour piscines Lot 03 - Equipements et matériels sportifs	FUTURA PLAY 67700 SAVERNES	Maximum : 40 000,00	41 662,00	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
13A013	Achat de vaisselles et accessoires à usage unique Lot 01 - Achat de vaisselle et accessoires de restauration à usage unique	EMBUNIC 38300 BOURGOIN- JALLIEU	Maximum : 45 000,00	28/01/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
13F313	Achat de matériels pour piscines Lot 01 - Matériel de nettoyage	PRODIM 13746 VITROLLES	Maximum : 35 000,00	10/02/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
13A094	Maintenance des portes, portails automatiques et rideaux métalliques Lot 02 - Equipements du secteur géographique 6	KONE ASCENCEURS 38800 LE-PONT-DE- CLAIX	Maximum : 48 000,00	26/02/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 26 mai 2014
Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
13A093	Maintenance des portes, portails automatiques et rideaux métalliques Lot 01 - Equipements des secteurs géographiques 1 à 5	KONE ASCENCEURS 38800 LE-PONT-DE- CLAIX	Maximum : 50 000,00	26/02/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13F304	Achat de petits équipements horticoles Lot 03 - Souffleurs à dos	ETABLISSEMENT GENIN 38610 GIERES	Maximum : 45 000,00	06/03/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13A195	Achat d'arbres, d'arbustes, de rosiers et de plantes vivaces Lot 01 - Arbustes et petits conifères	CHOLAT J-R PEPINIERES 73000 CHAMBERY	Maximum : 32 000,00	18/03/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13A197	Achat d'arbres, d'arbustes, de rosiers et de plantes vivaces Lot 04 - Arbres et conifères, petit et moyen développement	SOUPE DANIEL PEPINIERES 01400 CHATILLON- SUR-CHALARONNE	Maximum : 26 000,00	18/03/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 € HT et inférieure à 207 000 € HT					
13F348	Achat de pains et pâtisseries autres que surgelés	PANI SAS 38100 GRENOBLE	Maximum : 90 000,00	24/02/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13A299	Acquisition de camionnettes GNV (gaz naturel véhicule) pour l'ensemble des services de la ville de Grenoble	FAF BY MY CAR 38130 ECHIROLLES	Maximum : 192 000,00	21/01/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13A181	Achat de mobiliers de restauration scolaire	SIMIRE 71020 MACON	Maximum : 180 000,00	18/02/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13S363	Achat de postes informatiques dans le cadre de la migration sous Seven	AZA 38420 MEYLAN	Maximum : 90 000,00	03/03/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13A214	Achat de fournitures scolaires pour les écoles et activités périscolaires	LACOSTE 84250 LE THOR	Maximum : 199 000,00	03/04/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13A354	Achat de viande de porc et charcuterie	DAVIGEL SAS 69969 CORBAS	Maximum : 150 000,00	04/04/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 26 mai 2014
Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
13P362	Bâtiments Cémoi - Aménagement des lots privés Marché complémentaire au marché de contrôle technique n°10P438	BUREAU ALPES CONTROLES 38430 MOIRANS	2 475,00	28/01/14	Marché à prix global et forfaitaire
13S429	Location, installation de bâtiments modulaires pour la foire des rameaux avec prestations de nettoyage pour les sanitaires Lot 02 - Location et installation de quatre structures modulaires à usage de sanitaires comprenant la maintenance et le nettoyage	ALS GROUPE WC LOC 38800 LE-PONT-DE- CLAIX	Maximum : 9 000,00	17/02/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13S428	Location, installation de bâtiments modulaires pour la foire des rameaux avec prestations de nettoyage pour les sanitaires Lot 01 - Location et installation de deux structures modulaires à usage de bureaux	YVES COUGNAUD LOCATION 69960 CORBAS	Maximum : 3 000,00	18/02/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
13P355	Aménagement des cours urbaines Romanet Marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (CSPS)	ELYFEC SPS 38090 VAULX-MILLIEU	3 640,00	04/03/14	Marché à prix global et forfaitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 26 mai 2014
Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
13S360	Organisation d'opérations de recrutement dans les secteurs géographiques 3, 5 et 6 "Jobs & Cité Kfé" et "Jobs & Cité Kfé CV" pour l'année 2014	NES & CITE 69120 VAULX-EN-VELIN	"Jobs & Cité Kfé" Maximum : 22 000,00 "Jobs & Cité Kfé CV" Maximum : 10 036,00	04/01/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14S026	Entretien des installations techniques de la piscine Chorier-Berriat (chauffage, traitement d'air et ventilation, eau chaude sanitaire, filtration et traitement d'eau)	HERVE THERMIQUE 38401 SAINT-MARTIN-D'HERES	27 748,00	06/02/14	Marché à prix global et forfaitaire
14P032	Accompagnement juridique et financier pour le suivi de l'évolution du contrat de délégation du chauffage urbain de la ville de Grenoble Lot 01 - Accompagnement juridique	PARME AVOCATS 75017 PARIS	Maximum : 20 000,00	19/03/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14P033	Accompagnement juridique et financier pour le suivi de l'évolution du contrat de délégation du chauffage urbain de la ville de Grenoble Lot 02 - Expertise financière	ACTIPUBLIC 69120 VAULX-EN-VELIN	Maximum : 20 000,00	19/03/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14T113	Organisation de diversities 5e édition des rencontres internationales de musiciens	KNT 38100 GRENOBLE	48 589,75	31/03/14	Marché à prix global et forfaitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 26 mai 2014

Décisions en matière de passation de marchés en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 € HT et inférieure à 207 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
13A233	Fourniture d'un progiciel pour la gestion des régies de la ville de Grenoble	OXYGENEO 75019 PARIS	117 190,00 Base : 59 390,00 PS : 21 800,00 Maintenance 3 ans : 36 000,00	29/01/14	Marché à prix global et forfaitaire	
13P281	Etude d'opportunité pour une gestion équilibrée et partagée du potentiel énergétique de la nappe phréatique de Grenoble	BURGEAP 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES	138 893,22	10/01/14	Marché à prix global et forfaitaire	

LIBELLE	PORTEUR	THEMATIQUE	SECTEUR	COUT ACTION	Demande PV	Proposition Ville			COMMENTAIRES
						CUCS	AUTRES CREDITS	SERVICE	
ADL Mistral	ACTIS	HABITAT	3	41 000 €	15 000 €	1 000 €			
ADL Chatelet, Jouhaux, Tresseire	ACTIS	HABITAT	5	43 700 €	15 000 €	1 000 €			
Lutter contre les inégalités scolaires par l'engagement solidaire de la jeunesse	AFEV	EDUCATION	3	64 986 €		5 000 €			
PROGRAMME BATUCAVI & CIE	AFRIC IMPACT	CULTURE	6	117 700 €	16 000 €	1 300 €			
NUTRITION PRISE EN CHARGE DE L'OBESITEEDANS LE QUARTIER MISTRAL	AGECSA	SANTE	3	27 500 €	18 000 €	2 000 €			
Une Fantasia à la Villeneuve de Grenoble	AJAV	CULTURE	6	15 720 €	12 320 €	2 000 €			
Les sciences de mon quartier	ARAPD	CULTURE	AGGLO	27 157 €	16 000 €	2 000 €			
La Dériville en mouvement	ARAPD	EDUCATION	AGGLO	22 784 €	15 000 €	3 000 €			
Parir, c'est grandir	AUESC Bajarrière	CULTURE	5	41 553 €	4 500 €	2 500 €			
Le jardin de la Poleme	BRIN D'GRELINETTE	PARTICIPATION DES HABITANTS	5	49 885 €	24 000 €	4 000 €			
Garde à domicile sur horaires atypiques	CCAS GRENOBLE	EMPLOI	5	135 000 €	10 000 €	2 000 €			

2023

LIBELLE	PORTEUR	THEMATIQUE	SECTEUR	COUT ACTION	Demande PV	Proposition Ville			COMMENTAIRES
						CUCS	AUTRES CREDITS	SERVICE	
Projet auto rénovation "embellir son logement" Mistral	CCAS GRENOBLE	HABITAT	3	28 900 €	17 000 €	2 000 €			
Projet théâtre parents de l'école Jean Racine	CCAS GRENOBLE	EDUCATION	5	10 935 €	7 000 €	2 000 €			
Méditation interculturelle	CCAS GRENOBLE	LCD	5,6	17 940 €	9 500 €	4 000 €			
Point écoute : prise en charge de la souffrance psychique	CCAS GRENOBLE	SANTÉ	6	30 500 €	15 000 €	1 500 €			
Vivre une création - rencontrer et transmettre	CIE LA MARMITE	EDUCATION	6	132 803 €	26 500 €	1 500 €			
Création d'une classe audiovisuelle au collège Vercors	Collège Vercors	EDUCATION	5	23 140 €	14 500 €	2 000 €			
La question du genre	Compagnie Les Veilleurs	LCD	6	134 000 €	11 000 €	1 000 €			
projet musique et radio à l'école Anatole France	COMPAGNIE LES ZINZINS	CULTURE	3	34 000 €	15 000 €	3 000 €			
Soutien aux initiatives des habitants de Mistral	CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES	HABITAT	3	18 000 €	12 500 €	2 000 €			
Le Prunier Sauvage - Lieu de vie culturel et artistique sur le quartier Mistral	CULTURACT LE PRUNIER SAUVAGE	CULTURE	3	122 855 €	37 000 €	4 000 €			
Nouvelles solidarités intergénérationnelles dans l'habitat public	DIGI	PARTICIPATION DES HABITANTS	TS	55 374 €	13 000 €	2 000 €			

LIBELLE	PORTEUR	THEMATIQUE	SECTEUR	COUT ACTION	Demande PV	Proposition Ville			COMMENTAIRES
						CUCS	AUTRES CREDITS	SERVICE	
Accompagnement éducatif à travers la pratique du judo, du jujitsu et du laïso	DOJO GRENOBLOIS	EDUCATION	6	32 000 €	12 000 €	3 000 €			
Groupe de travail théâtral avec de personnes en situation de manque de confiance, de perte de lien social, d'isolement, de retrait de la vie sociale	EPI D'OR	CULTURE	AGGLO	28 000 €	7 500 €	2 500 €			
Pôle informatique Traisseur Malherbe	FACILE	EDUCATION	5	12 578 €	11 798 €	3 000 €			
Ma ville décodée en images	HISTOIRE DE	CULTURE	6	32 880 €	12 000 €	4 000 €			
Des soucis et des hommes, regards croisés sur l'ordinaire	IMAGES SOLIDAIRES	EDUCATION	5	21 100 €	12 000 €	2 000 €			
Viva-clé faire genre : Ateliers de sensibilisation et création d'un court-métrage participatif sur les rapports filles/garçons chez les jeunes.	IMAGES SOLIDAIRES	LCD	5	17 750 €	8 000 €	2 000 €			
Expression citoyenne - consolidation restructuration du lieu de convivialité du quartier Géants Baladins	KIAP	PARTICIPATION DES HABITANTS	6	123 900 €	49 000 €	5 000 €			
PROJET PREVENTION TABAC	KIAP	SANTE	6	7 050 €	7 050 €	1 000 €			
Résidence d'artistes dans le quartier Mistral Eaux claires de Grenoble, et principalement au Collège Aimé Césaire : création du spectacle "La nuit les arbres dansent"	LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	CULTURE	3	42 000 €	20 000 €	3 000 €			
Création d'un café associatif et solidaire le CLAP 5	LA PIROGUE	PARTICIPATION DES HABITANTS	5	73 850 €	15 000 €	4 000 €			
Animation de proximité - quartier Lys Rouge	LA SOUPAPE	PARTICIPATION DES HABITANTS	3	19 300 €	5 000 €	3 000 €			

LIBELLE	PORTEUR	THEMATIQUE	SECTEUR	COUT ACTION	Demande PV	Proposition Ville			COMMENTAIRES
						CUCS	AUTRES CREDITS	SERVICE	
Cyber Base	LE PLATEAU	LCD	3	50 512 €	10 000 €	3 000 €			
Le journal tout en images, outil d'expression collaboratif des habitants et des élèves valorisant l'image du quartier Châtelet - Abbaye - Journaux, basé au collèges Vercois.	MAISON DE L'IMAGE	CULTURE	5	47 983 €	17 000 €	3 000 €			
Langage et citoyenneté	MAISON ENFANCE BACHELARD	EDUCATION	3	9 000 €	5 000 €	1 000 €			
Jeux mixité partage	MAISON ENFANCE BACHELARD	EDUCATION	3	29 750 €	10 000 €	3 000 €			
Soutien de l'action du dispositif du grand chatelet	MJC ABBAYE	EDUCATION	5	87 735 €	9 000 €	5 000 €			
Atelier Socio-Linguistique - Apprentissage du français - Abbaye	MJC ABBAYE	EMPL/OI/ASL	5	31 623 €	17 100 €	3 500 €			
L'engagement c'est maintenant	MJC Anatole France	JEUNESSE	3	19 000 €	19 000 €	2 000 €			
Carnet des ombres et laboratoire culturel	MJC PREMOL	CULTURE	6	51 850 €	16 400 €	1 500 €			
Accompagner le jeune et sa famille pour favoriser sa réussite éducative	OSMOSE	EDUCATION	6	24 796 €	13 000 €	1 500 €			
Accompagnement à la scolarité	PASS	EDUCATION	3	-	-	3 000 €			
Ateliers de français et de langues professionnelles	PASS	EMPL/OI	3	63 226 €	39 700 €	5 000 €			

LIBELLE	PORTEUR	THEMATIQUE	SECTEUR	COUT ACTION	Demande PV	Proposition Ville			COMMENTAIRES
						CUCS	AUTRES CREDITS	SERVICE	
Boutique de Pâte Mêle Solidaire	RECURE DE QUARTIER VILLENEUVE VILLAGE	EMPLOI	6	86 900 €	40 000 €		2 200 €		
SENSIBILISATION ET EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE, PREVENTION DES DECHETS	RECURE DE QUARTIER VILLENEUVE VILLAGE	HABITAT	6	48 000 €	30 000 €		4 000 €		
SERVICE DE MEDIATION DE NUIT	RECURE DE QUARTIER VILLENEUVE VILLAGE	PREVENTION	6	272 450 €	75 250 €		9 000 €		
MEDIATION DE NUIT GEANTS	RECURE DE QUARTIER VILLENEUVE VILLAGE	PREVENTION	6	272 050 €	33 250 €		7 500 €		
Festival Quartiers Libres et projet pluriannuel de création Patrimoine Culturel Artistique	SASSE	CULTURE	AGGLO	146 040 €	65 000 €		5 000 €		
A la rencontre des professionnels	UNIS-CITES	EMPLOI	6	30 210 €	5 000 €		1 000 €		
50 ACTIONS FINANCEES PAR LA VILLE / TOTAL							143 500 €		
DONT 15 ACTIONS SECTEUR 3 / TOTAL							42 000 €		
DONT 13 ACTIONS SECTEUR 5 / TOTAL							36 000 €		
DONT 16 ACTIONS SECTEUR 6 / TOTAL							47 000 €		

VIE DES ASSOCIATIONS : Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Monsieur Alain DENOYELLE expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble subventionne des associations dans les champs de la citoyenneté, de la vie de quartier et du développement des territoires. Dans ce cadre, des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées avec certaines associations.

Les subventions proposées à ces associations doivent faire l'objet d'avenants financiers aux conventions initiales.

Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants afin d'intégrer le concours 2014 dans la partie des conventions consacrées à la participation financière de la commune.

Une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de critères de subventionnement sera engagée dès l'été 2014, afin que la Ville de Grenoble puisse clarifier et partager auprès des associations sa politique en matière de subventions. Dans cette attente, et afin de ne pas pénaliser les actions menées par les associations il vous est proposé d'approuver les financements suivants :

Nom Association	Nature Subvention	Libellé de l'action	Montant
AGECSA	CUCS 2014	Nutrition et prise en charge de l'obésité dans le quartier Mistral	2 000€
AJA Villeneuve	CUCS 2014	Une Fantasia à la Villeneuve de Grenoble	2 000€
AUESC Bajatière	CUCS 2014	Partir c'est grandir	2 500€
Cultur'Act Le Prunier Sauvage	CUCS 2014	Le Prunier Sauvage - Lieu de vie culturel et artistique sur le quartier Mistral	4 000€
KIAP	CUCS 2014	Expression Citoyenne - Consolidation et restructuration du lieu de convivialité du quartier Géants Baladins	5 000€
KIAP	CUCS 2014	Projet Prévention Tabac	1 000€
Le Plateau	CUCS 2014	Cyber Base	3 000€
Maison de l'Image	CUCS 2014	Le journal tout en images, outil d'expression collaboratif des habitants et des élèves valorisant l'image du quartier Châtelet - Abbaye - Jouhaux,	3 000€

		basé au collège Vercors	
Nom Association	Nature Subvention	Libellé de l'action	Montant
Maison Enfance Bachelard	CUCS 2014	Langage et citoyenneté	1 000€
Maison Enfance Bachelard	CUCS 2014	Jeux mixité partage	3 000€
MJC Abbaye	CUCS 2014	Soutien de l'action du dispositif du Grand Châtelet	5 000€
MJC Abbaye	CUCS 2014	Atelier Socio-Linguistique - Apprentissage du français - Abbaye	3 500€
MJC Anatole France	CUCS 2014	L'engagement c'est maintenant	2 000€
MJC Prémol	CUCS 2014	Carnet des ombres et laboratoire culturel	1 500€
Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique	CUCS 2014	Boutique de Pêle Mêle Solidaire	2 200€
Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique	CUCS 2014	Sensibilisation et éducation au développement durable, prévention des déchets	4 000€
Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique	CUCS 2014	Service de Médiation de Nuit	9 000€
Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique	CUCS 2014	Médiation de Nuit place des Géants	7 500€
MJC Lucie Aubrac	Projet	Capuche en Fête - 2014	1 000 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la Ville, chapitre 65, nature 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé", fonction 925 "Aides aux associations".

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Action sociale et proximité du 13 mai 2014
- Temps libre et savoirs du 14 mai 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées les subventions afférentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Alain DENOYELLE

Affichée le :

TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS - EDUCATION - JEUNESSE

NOM ASSOCIATION	CONVENTION		OBJET	SUBVENTION DE FONCTION ^T	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL
	AVANT	FINANCIER				

26

SECTEUR 1

CS CHORIER- BERRIAT (Association)	X	X	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT- Solde	81 457		
			PROJETS SPECIFIQUES - Ski			476
Soit un total de :						81 933 €
PARMIENTIER Maison quartier Berriat	X	X	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT- Solde	126 732		
			FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT - entretien Jean Macé	8 296		
			FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT - accueil de Loisirs Jean Macé	15 000		
			PROJETS SPECIFIQUES - Ski			728
			OPERATION VVV - Hiver			500
Soit un total de :						151 356 €

SECTEUR 2

CLEF- Centre Loisirs Enfance Familles	X	X	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT- Solde	67 444		
			OPERATION VVV - Hiver			200
Soit un total de :						67 644 €
MJC ALLOBROGES	X	X	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT- Solde	124 044		
			PROJETS SPECIFIQUES - Ski			3 192
			OPERATION VVV - Hiver			4 000
			OPERATION VVV - Printemps			900
Soit un total de :						132 136 €
MJC MUTUALITE	X	X	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT- Solde	87 393		
			PROJETS SPECIFIQUES - Ski			1 584
Soit un total de :						88 977 €
MJC SAINT LAURENT	X	X	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT- Solde	69 277		
			SUBV LIEES A LA FREQUENTATION- Rattrapage 2013 prise en compte du taux horaire	1 997		
			PROJETS SPECIFIQUES - Ski			3 441
Soit un total de :						74 715 €

SECTEUR 3

LE PLATEAU	X	X	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT- Solde	117 702		
			INITIATIVE JEUNESSE - Fonct Correspondant jeunesse	15 245		
			INITIATIVE JEUNESSE - Projet "Regards croisés - citoyenneté" 1 projet Espagne - Barcelone			2 000
			PROJETS SPECIFIQUES - Ski			3 530
			OPERATION VVV - Hiver			1 700
			OPERATION VVV - Printemps			1 000
Soit un total de :						141 177 €
ME BACHELARD	X	X	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT- Solde	77 151		
			PROJETS SPECIFIQUES - Ski			2 896
Soit un total de :						80 047 €
MJC ANATOLE France	X	X	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT- Solde	94 681		
			INITIATIVE JEUNESSE - Projet "Regards croisés - citoyenneté" 2 projets Espagne - Barcelone et Europe du Nord			4 500
			OPERATION VVV - Hiver			2 000
			OPERATION VVV - Printemps			1 600
Soit un total de :						102 781 €
MJC EAUX CLAIRES	X	X	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT- Solde	108 037		
			PROJETS SPECIFIQUES - Ski			5 380
Soit un total de :						113 417 €

SECTEUR 4

ME CLOS D'OR	X	X	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT- Solde	73 274		
			PROJETS SPECIFIQUES - Ski			9 850
Soit un total de :						83 124 €
MJC Lucie AUBRAC	X	X	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT- Solde	98 763		
			FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT- Animation de proximité	13 000		
			PROJETS SPECIFIQUES - Ski			685
			OPERATION VVV - Hiver			800
			OPERATION VVV - Printemps			500
Soit un total de :						113 748 €
CENTRES DE LOISIRS de Grenoble - ACL	X	X	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT- Solde	115 702		
			FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT- Solde / centre de loisirs BALADINS	78 000		
			FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT - Complément Ctre loisirs BALADINS	2 450		
			FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT- Solde / centre de loisirs CLEM'ENFANT	12 000		
			PROJETS SPECIFIQUES - Ski			3 475
Soit un total de :						211 627 €

TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS - EDUCATION - JEUNESSE

NOM ASSOCIATION	CONVENTION	AVERNANT FINANCIER	OBJET	SUBVENTION DE FONCTION ^T	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL
SECTEUR 5						
AUESC BAJATIÈRE	X	X	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT- Solde	88 245		
			FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT- Aide à la Restauration Solde	5 000		
			PROJETS SPECIFIQUES - Ski		5 426	
			OPERATION VVV - Hiver		1 000	
			OPERATION VVV - Printemps		800	
			Soit un total de :			100 471 €
ME TEISSEIRE	X	X	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT- Solde	107 483		
			SUBV LIEES A LA FREQUENTATION- Rattrapage 2013 prise en compte du taux horaire	575		
			Soit un total de :			108 058 €
MAISON ENFANTINE	X	X	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT- Solde	17 851		
			SUBV LIEES A LA FREQUENTATION- Rattrapage 2013 prise en compte du taux horaire	2 787		
			Soit un total de :			20 638 €
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	X	X	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT- Solde	106 714		
			OPERATION VVV - Hiver		4 000	
			OPERATION VVV - Printemps		500	
			Soit un total de :			111 214 €
SECTEUR 6						
ME PREMOL	X	X	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT- Solde	99 617		
			PROJETS SPECIFIQUES - Ski		4 252	
			Soit un total de :			103 869 €
MJC PREMOL	X	X	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT- Solde	109 641		
			INITIATIVE JEUNESSE - Projet "Regards croisés - citoyenneté" 2 projets Espagne et Malte		4 500	
			PROJETS SPECIFIQUES - Ski		161	
			OPERATION VVV - Hiver		900	
			OPERATION VVV - Printemps		600	
			Soit un total de :			115 802 €
LA CORDEE	X	X	FONCTIONNEMENT EQUIPEMENT- Solde	148 714		
			PEL Solde 2012-2013		1 495	
			INITIATIVE JEUNESSE - Projet "Regards croisés - citoyenneté" 1 projet Espagne - Barcelone		2 500	
			PROJETS SPECIFIQUES - Ski		2 448	
			OPERATION VVV - Hiver		1 600	
			Soit un total de :			156 757 €
ASSOCIATIONS JEUNESSE						
Le Stud	X	X	Initiative JEUNESSE - Fonct	10 000		10 000 €
ADIIJ	X	X	INITIATIVE JEUNESSE - Projet "Regards croisés - citoyenneté" 4 projets Montenegro, Londres, Espagne et Copenhague		5 000	5 000 €
ASSOCIATIONS RESSOURCES ET AUTRES ASSOCIATIONS						
JEUNES ET NATURE	X	X	FONCTIONNEMENT - Associations Ressources Solde	59 500		59 500 €
Maison des Jeux	X	X	FONCTIONNEMENT - Associations Ressources	15 500		15 500 €
Team les Galapiats	X	X	FONCTIONNEMENT - Associations Ressources	20 490		20 490 €
Rhone Alpes Petits Débrouillards	X	X	FONCTIONNEMENT - Associations Ressources	15 000		15 000 €
Ligue pour la protection des oiseaux - LPO			Rattrapage 2013- accompagnement de la démarche Refuge LPO de la Maison des Collines		1 500	1 500 €
PASS			Projet "La clé aux parents"		1 100	1 100 €
				2 194 762 €	92 819 €	2 287 581 €

TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2014

AVENANTS FINANCIERS							
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2013	Objet de la subvention proposée	Subvention 2014	
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà notifiée	proposée
2 avenant financier	A.J.A. Villeneuve	20-janv-2014	31-déc-2014	42 000 €	fonctionnement 2014- solde	18 000 €	19 000 €
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013					
2 avenant financier	AUESC Bajatière	21-déc-2012	31-déc-2014	8 000 €	Section football fonctionnement 2014 solde	4 000 €	5 000 €
		délibération 53-C012 du 17/12/2012					
2 avenant financier	ASPTT Grenoble Athlétisme	29-janv-2014	31-déc-2014	24 800 €	fonctionnement 2014- solde	12 400 €	12 400 €
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013					
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	14-janv-2014	31-déc-2014	106 074 €	fonctionnement 2014- solde	72 882 €	38 500 €
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013					
2 avenant financier	Boxing Club Multisports Villeneuve	22-janv-2014	31-déc-2014	1 500 €	solde :	750 €	750 €
				41 935 €	fonctionnement 2014	20 968 €	20 967 €
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013		43 435 €	Total	21 718 €	21 717 €
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	29-janv-2014	31-déc-2014	81 213 €	solde fonctionnement 2014	48 947 €	32 750 €
				2ème édition semi marathon Grenoble Vizille		6 000 €	
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013		81 213 €	Total	48 947 €	38 750 €
2 avenant financier	Football Club des Allobroges ASAFIA	23-janv-2014	31-déc-2014	31 800 €	fonctionnement 2014- solde	15 900 €	16 900 €
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013					
2 avenant financier	Grenoble Basket 38	29-janv-2014	31-déc-2014	80 000 €	fonctionnement 2014- solde	32 500 €	32 500 €
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013					
2 avenant financier	Grenoble Gymnastique	13-janv-2014	31-déc-2014	60 000 €	fonctionnement 2014- solde	30 000 €	30 000 €
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013					
2 avenant financier	Grenoble Isère Métropole Patinage	20-janv-2014	31-déc-2014	97 150 €	fonctionnement 2014- solde	48 575 €	48 575 €
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013					
2 avenant financier	Grenoble S.M.H. Université Club Handball	15-janv-2014	31-déc-2014	100 000 €	solde fonctionnement 2014	45 000 €	45 000 €
				32ème finale coupe de France		6 000 €	
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013		100 000 €	Total	45 000 €	51 000 €
2 avenant financier	Grenoble Tennis	22-janv-2014	31-déc-2014	110 000 €	fonctionnement 2014- solde	55 000 €	55 000 €
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013					
2 avenant financier	Grenoble Volley Université (G.V.U.C.)	13-janv-2014	31-déc-2014	203 000 €	fonctionnement 2014- solde	96 500 €	96 500 €
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013					

AVENANTS FINANCIERS

N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2013	Objet de la subvention proposée	Subvention 2014	
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà notifiée	proposée
2 avenant	GUC Athlétisme	13-févr-2014	31-déc-2014	35 200 €	fonctionnement 2014- solde	17 600 €	17 600 €
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013					
2 avenant financier	GUC Grenoble Ski	20-janv-2014	31-déc-2014	28 300 €	fonctionnement 2014- solde	14 150 €	14 150 €
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013					
2 avenant financier	GUC Judo Club de Grenoble	20-mars-2014	31-déc-2014	60 000 €	fonctionnement 2014- solde	30 000 €	30 000 €
		délibération 36C036 du 10 février 2014					
2 avenant financier	KIAP Association	06-janv-2014	31-déc-2015	4 600 €	Fonctionnement 2014 - solde	2 300 €	2 300 €
		délibération 34C007 du 16/12/2013					
2 avenant financier	Office Municipal des Sports	23-janv-2014	31-déc-2014	70 500 €	fonctionnement 2014- solde	35 250 €	35 250 €
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013					
2 avenant financier	Trampoline Club Dauphiné	23-janv-2014	31-déc-2014	25 053 €	fonctionnement 2014- solde	18 885 €	7 500 €
		délibération 38C003 du 16 décembre 2013					
2 avenant financier	MJC Abbaye	20-déc-2012	31-déc-2014	500 €	fonctionnement 2014	0 €	500 €
		délibération 53C012 du 17 décembre 2012					

AVENANTS DE RECONDUCTION AUX CONVENTIONS GÉNÉRALES D'OBJECTIFS

N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence délibération et/ou convention	Subvention fonctionnement 2013	Objet de la subvention proposée	Subvention 2014	
					fonctionnement déjà notifiée	proposée
3 avenant de reconduction	Teisseire Football Club	31-déc-2014 délibération C012 du 26 mai 2014	19 850 €	fonctionnement 2014- solde	9 925 €	9 925 €

CONVENTIONS GÉNÉRALES D'OBJECTIFS

N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence délibération et/ou convention	Subvention fonctionnement 2013	Objet de la subvention proposée	Subvention 2014	
					fonctionnement déjà notifiée	proposée
4 Convention	ASIEG	délibération C012 du 26 mai 2014	20 000 €	fonctionnement 2014- solde	10 000 €	10 000 €
4 Convention	Mistral Football Club	délibération C012 du 26 mai 2014	15 000 €	fonctionnement 2014- solde	7 500 €	12 000 €
4 Convention	U.S.V.O. Football - Unité Sportive Village Olympique	délibération C012 du 26 mai 2014	17 000 €	fonctionnement 2014- solde	8 500 €	10 500 €
4 Convention	Dojo Grenoblois	délibération C012 du 26 mai 2014	53 914 €	fonctionnement 2014	0 €	49 717 €

Total **665 284 €**